



Garde de mon enfant urgent ++++

Par **crapouillou**, le **23/10/2008** à **16:12**

suite a ma séparation le juge des affaires familiales a rendu son jugement en stipulant l'autorité parentale conjointe et pour le père concernant le droit de visite ou d'hébergement le juge précise qu'il doit en faire la demande sans préciser à qui. Ce dernier veut le prendre pour les vacances de Noël. Pour ma part je pense que la demande doit être faite au juge mais la gendarmerie de mon domicile me dit que c'est une simple demande écrite de sa part. Ne l'ayant pas vu depuis deux ans je pense que cette semaine sera plus un traumatisme pour l'enfant qu'un bon moment avec son père. Je ne m'oppose pas à un droit de visite du père à mon domicile. Y a-t-il quelqu'un qui puisse m'aider. Ceci est extrêmement urgent

Par **lawyer 57**, le **23/10/2008** à **17:07**

Bonjour, pouvez-vous nous indiquer exactement les termes de la décision, sinon il est impossible de répondre.